

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2014

Présents : Marc Charvet, Michel Poncet, Gisèle Gonguet, Guy Conti , Jean Gonguet, Raymond Martinod, Marie-Agnès Moineau, Eric Mougeot, Hervé Piaton.

Absents excusés : Joëlle Picollier (pouvoir donné à Marie-Agnès Moineau) et Valérie Conti (pouvoir donné à Guy Conti).

Secrétaire de séance : Michel Poncet, accepté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 05/09/2014 : Approuvé à l'unanimité.

Carte communale :

Rappel des décisions prises lors du Conseil Municipal du 23 mai 2014:

- Annulation de la délibération d'approbation du 31/01/2014
- Mise en place d'une commission de révision de la nouvelle carte communale.

Après réception de la lettre du préfet, étude de ses observations critiques, rencontre décevante avec la D.D.T., évaluation des surcoûts, consultation du bureau d'urbanisme en charge de l'élaboration de la nouvelle carte communale, annonce de la mise en place de P.L.U. intercommunaux en 2017/2020, le Conseil municipal décide par 10 voix et une abstention (Eric Mougeot)d'interrompre la révision de la carte communale et de revenir à la carte communale approuvée en 2006.

Le cahier de prescriptions architecturales produit restera un document utilisable.

Une lettre explicative sera envoyée au préfet.

Zéro Pesticides dans l'entretien des espaces publics (Fiche action intercommunale du Contrat de Rivière) :

Rappel : La loi Labbé, du 8 février 2014, prévoit leur interdiction pour l'entretien des espaces publics en 2020. Mme Ségolène Royal a le projet d'avancer cette date limite en 2016. Le contrat de rivière permet le financement de matériels de désherbage mutualisés et de plans « désherbage » pour les communes intéressées.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place d'un plan désherbage pour la commune de Lompnieu.

Taxe d'aménagement :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement annuel automatique de la délibération prise pour 3 ans le 28/10/2011, qui fixe le taux à 1% pour la partie communale.

Il adopte également à l'unanimité l'exonération totale pour la partie communale de cette taxe pour les abris de jardins et à hauteur de 50% pour les biens financés par un Prêt à taux zéro.

La partie départementale égale à 2.5% reste en vigueur.

Sécurité routière.

Le panneau d'agglomération Nord sera implanté une centaine de mètres plus en amont (à mi-virage environ). La mesure est approuvée à l'unanimité.

Travaux divers :

- Mise en sécurité du hameau des Vibesses : La solution technique envisagée sur recommandation des pompiers est présentée par Michel Poncet. Elle est techniquement irréalisable sur le terrain municipal sélectionné malgré son accessibilité pompiers et sa relative équidistance des maisons. Il est décidé d'étudier, pour un aboutissement sous six mois, soit une variante technique, soit d'autres emplacements possibles qu'il conviendra de faire valider par les pompiers.
- Rénovation des abreuvoirs (Travaux subventionnés au titre du Contrat de Rivière) : Un descriptif-quantitatif a été envoyé à 3 entreprises de maçonnerie.
- Réglage des horloges de l'éclairage public et changement des lampes (actuellement 3 ou 4 défectueuses) : Rendez-vous demandé début novembre entre entreprise du marché (Sobeca), entreprise en charge de l'entretien (Salendre) et S.I.E.A...
- Numérisation du réseau d'eau potable en cours. Un devis est également demandé au cabinet GSM de BELLEY pour la numérisation du réseau d'eau pluviale.
- Etanchéité du garage de l'ancienne cure : 2° devis en attente.

SIVOM : Ramassage des encombrants le 27/10/2014

SIEA : Rapport annuel du S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Ain) résumé en conseil municipal par Guy Conti.

L'intégralité du rapport est consultable en mairie.

Questions diverses :

Rappel des principaux événements rythmant la vie de notre village durant le dernier trimestre 2014 et décrit dans le bulletin d'information « extra municipal » de septembre 2014 :

- **Le 11 octobre** : Inauguration avec succès de la bibliothèque municipale. **Ouverture tous les samedis matins** : de 9.30 heures à 11.30 heures, sauf jours fériés (salle communale).
- **Le 31 octobre** : La fête de la citrouille aura lieu à partir de 14.00 heures (salle communale).
- **Le 11 novembre à 10h30** : célébration de la Victoire devant le monument aux morts (avec la participation des enfants du village).
- **Le 15 novembre** : Journée citoyenne : Rendez vous devant la mairie à 9heures : entretien du chemin des ânes et de la rue de la boulangerie.
- **Le 7 décembre de 9.00 heures à midi** : Echange des jouets, et différents « ateliers » prévus (salle communale).

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 5 décembre à 20h30.

Le secrétaire de séance :
Michel PONCET

Le maire :
Marc CHARVET